

## JOUR ET HORAIRES DE RENTRÉE

### — CLASSES DE 6<sup>ÈME</sup>

Lundi 1<sup>er</sup> septembre de 9h00 à 15h00  
Prévoir le pique-nique

### — CLASSES DE 5<sup>ÈME</sup>, 4<sup>ÈME</sup>, 3<sup>ÈME</sup>

Lundi 1<sup>er</sup> septembre de 14h15 à 16h15

## CONTACTER LE COLLÈGE

### ACCUEIL / VIE SCOLAIRE

02 98 45 08 02

### SECRETARIAT

02 98 45 17 70

accueil.amj@groupeamj.org

## PHOTOGRAPHIE SCOLAIRE

La photo de classe aura lieu **le jeudi 11 septembre**. Si toutefois vous ne souhaitez pas que votre enfant soit photographié, merci de le signaler par écrit avant cette date.



# Circulaire de rentrée

ANNE-MARIE JAVOUHEY  
GROUPE SCOLAIRE

## Horaires

**De classe :** 8h10-12h05 / 13h20-17h05

### Accueil des familles

**Mme Stephan** assure l'accueil sur le site du collège. **Mme Gosse** dont le bureau est situé sur le site du lycée Javouhey, assure le secrétariat du collège de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

**Pour rencontrer le professeur principal**, interlocuteur privilégié des familles, ou un autre professeur, il convient de prendre rendez-vous par l'intermédiaire de votre enfant ou en téléphonant au secrétariat.

**Le directeur** est à la disposition des parents sur rendez-vous.

### Étude

Le matin, la permanence accueille gratuitement les élèves **dès 7h30**.

Le soir, une étude surveillée gratuite fonctionne **de la fin des cours jusqu'à 18h00 les lundi, mardi et jeudi et jusqu'à 17h05 le vendredi**. Un élève peut être exclu après avertissement aux parents.

### Carnet de liaison/bord

**En 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup>**, un **carnet de bord**, remis aux élèves le premier jour, sert de cahier de textes et de carnet de correspondance. Il doit être visé très régulièrement par les parents. Il doit être maintenu en bon état toute l'année.

**En 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>**, la correspondance entre la famille et le collège est facilitée par un **carnet de liaison**.



## Contribution scolaire

Tarif boursier	Tarif de base	Tarif volontaire
67€	69€	72.40€

Ce tarif couvre la contribution scolaire, les cotisations diverses et tous autres frais à l'exception de ceux occasionnés par un éventuel voyage scolaire. Une réduction de 50% de la contribution des familles est accordée à partir du 3<sup>ème</sup> enfant scolarisé dans le groupe scolaire.

— À partir de cette année, nous faisons la proposition d'un tarif volontaire de 72.40€ par mois (724€/an). Le tarif de base prévaut jusqu'à réception de la notification d'attribution des bourses. Veuillez indiquer votre choix sur la feuille «Règlement Financier» à nous retourner.

— Le paiement s'effectue prioritairement par prélèvement mensuel sur 10 mois. Il peut également s'effectuer par chèque (selon le calendrier indiqué sur la facture de début d'année).

— Les familles qui rencontrent des difficultés particulières doivent prendre contact avec le directeur dès la rentrée. Cette démarche évite d'éventuelles lettres de rappel et la remise du dossier à un service de contentieux.

## Restauration

### FORFAIT DEMI-PENSION (4 JOURS)

Le montant mensuel s'élève à 90€. La demi-pension sera facturée en début d'année, en même temps que la contribution.

### PAIEMENT

Le paiement s'effectue prioritairement par prélèvement mensuel sur 9 mois (d'octobre à juin). Il peut également s'effectuer par chèque (selon le calendrier indiqué sur la facture de début d'année).

### RÉGIME

Tout changement de régime en cours d'année, doit faire l'objet d'une demande écrite (auprès de la vie scolaire) avant les vacances de Noël et d'avril.

### ABSENCES

À partir de 5 jours d'absence consécutifs, pour raisons médicales (certificat médical à transmettre obligatoirement à la comptabilité), une déduction des repas peut-être effectuée. **Il n'y aura pas de réduction en cas d'exclusion temporaire.**

### FACTURATION

Pour les élèves mangeant occasionnellement au self, 1 à 3 jours par semaine : **le règlement devra se faire en amont sur École Directe.**

Prix repas unitaire externe : 6.40€

Les élèves recevront leur carte de self à la rentrée (les élèves déjà scolarisés dans l'établissement conservent la carte de l'année précédente).

En cas de perte de carte, 10€ seront demandés à l'élève.

### Pronote

Les renseignements et codes d'accès au logiciel Pronote seront donnés à la rentrée et vous permettront de suivre les résultats de votre enfant ou de consulter le cahier de texte de la classe.

### Bulletins

Les familles reçoivent par mail deux bulletins au premier trimestre, un au second trimestre et un au troisième trimestre. Ceux-ci sont à conserver précieusement. En cas de perte, aucun duplicata ne sera délivré.

### Manuels scolaires

Les manuels scolaires sont fournis gratuitement en prêt en début d'année. Les élèves doivent les couvrir et en prendre le plus grand soin. Tout livre rendu en mauvais état ou perdu entraîne une pénalité financière facturée à la famille.

### L'APEL

L'association des parents d'élèves du collège Javouhey vous invite à la rejoindre et à vous engager dans la vie de l'établissement, suivant votre disponibilité. Une réunion sera organisée en début d'année scolaire.

### Assurances

L'établissement a souscrit une assurance collective auprès de la Mutuelle Saint Christophe. De ce fait, l'élève bénéficie automatiquement 24h/24 d'une assurance «individuelle-accidents» s'il est victime d'un accident sans responsable identifié, ainsi que d'une assistance en cours de voyage scolaire.

Cette assurance n'est pas nominale. Elle ne remplace pas l'assurance responsabilité civile obligatoire par le chef de famille. Elle ne couvre pas les dommages causés à autrui. Les garanties sont précisées sur le dépliant expédié au mois de juillet.

### Absences

Pour toute absence prévue, il faut présenter auparavant une demande écrite au directeur ou à la directrice-adjointe sur feuille libre ou par l'intermédiaire du carnet de liaison/bord.

**En cas d'absence imprévue, il faut impérativement avertir le collège dès l'ouverture des bureaux.** Le motif de l'absence doit être porté sur le carnet de liaison/bord au retour de l'élève. En cas d'absence, il est obligatoire de passer par la vie scolaire.

### Retards

En cas de retard, les parents signent le carnet de correspondance en donnant le motif du retard. Il est obligatoire de passer par la vie scolaire avant d'aller en cours.

### Médicaments

L'établissement n'ayant pas d'infirmière, aucun médicament ne peut être donné aux élèves. En cas de traitement particulier, il faut vous adresser à l'accueil.

### Stationnement

Les « deux-roues » sont garés sur le site Javouhey, au fond de la ruelle de la rue du Rempart. Ils doivent être munis d'un antivol. Le collège dégage toute responsabilité en cas de vol.

### Classes sportives

La cotisation annuelle de la section «escalade» s'élève à 140€. La cotisation annuelle de la section sportive «tennis de table» s'élève à 60€.

## Fermeture de l'établissement

**Fermeture du groupe scolaire :** Du vendredi 11 juillet au soir, au mardi 19 août au matin. **Les services administratifs** sont fermés le jeudi 28 août, jour de pré-rentrée du groupe scolaire.